

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 27 avril 2011 à 21 heures

Convocation et affichage
du : 21.04.2011

Nombre de Conseillers
en exercice : 13

Présidence de : M. ALAZARD Robert, Maire.

Présents : M. LAVABRE, MME CIUCCI, MM. CREDOZ, LOPEZ, DELON, DOUSSE, COURRECH, ALBUGUES B, DEVROUX, RICHARD, BORREDON.

Excusée : MME LOSFELD.

Procuration : MME LOSFELD à M. CREDOZ.

Secrétaire de séance : M. RICHARD.

Secrétaire auxiliaire : MME CORBEIL Michèle, Adjoint Administratif Principal.

◆ ◆ ◆

Séance ouverte à 21 h 00.

Le Maire informe l'Assemblée de la démission de Monsieur Michel ALBUGUES, Conseiller Municipal. Il regrette cette décision et rend hommage au travail exécuté par M ALBUGUES, au sein des divers conseils municipaux durant 28 ans.

Il fait part également de l'absence de Madame LOSFELD hors du territoire pour une période d'environ trois mois et précise que l'intéressée a demandé la suspension de son indemnité d'adjointe durant cette absence.

Le Maire quitte la séance, Monsieur Jean LAVABRE, Premier Adjoint, assure la présidence.

1 - Comptes administratifs 2010

Assainissement

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2009		1 595,44 €		104 057,71 €
Réalisé 2010	51 170,04 €	40 910,51 €	11 923,12 €	24 902,43 €
Reste à réaliser 2010			0,00	0,00
Résultat 2010	- 0 656,09 €		+ 117 037,02 €	

Résultat global 2010	+ 106 380,13 €
----------------------	----------------

Vote à l'unanimité.

Espace de Loisirs

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2009		363,00	4 370,13	
Réalisé 2010	14 009,25	21 549,55	11 975,64	4 548,06
Reste à réaliser 2010			0,00	0,00
Résultat 2010	+ 7 914,10		- 11 796,91	

Résultat global 2010	- 3 892,81
-----------------------------	-------------------

Vote à l'unanimité.

Camping

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2009		31,92	3 081,33	
Réalisé 2010	32 153,01	41 572,05	6 416,89	3 081,33
Reste à réaliser 2010			0,00	0,00
Résultat 2010	+ 9 450,95		- 6 416,89	

Résultat global 2010	+ 3 034,07
-----------------------------	-------------------

Vote à l'unanimité.

Lotissement

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2009				
Réalisé 2010	136 450,91	101 504,11	6 936,59	141 803,39
Reste à réaliser 2010				
Résultat 2010	- 34 946,80		+ 134 946,80	

Résultat global 2010	+ 100 000,00
-----------------------------	---------------------

Vote à l'unanimité.

Commune

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2009		145 078,30	142 889,94	
Réalisé 2010	1 134 012,14	1 372 332,47	310 576,44	335 432,23
Résultat 2010	+ 383 390,63		- 118 034,15	
Reste à réaliser 2010			72 917,00	8 500,00

Résultat global 2010	+ 200 947,48
-----------------------------	---------------------

Vote à l'unanimité.

Le vote des comptes administratifs étant terminé le Maire réintègre l'Assemblée et reprend la Présidence.

2 - Comptes de Gestion 2010

Le Maire présente à l'Assemblée les comptes de gestion établis par Monsieur Jean-Christophe SOUBRIE et Madame Valérie DAUTREY, Comptables de la Commune, à savoir :

Assainissement	Base de Loisirs	Camping
Lotissement	Commune	

Les chiffres correspondent en tout point à ceux des comptes administratifs 2010 votés précédemment.

Vote à l'unanimité

2 - Budgets 2011

Assainissement

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Prévision	Résultat reporté	Prévision	Résultat reporté ou affectation
Fonctionnement	58 400	8 657	67 057	
		67 057		67 057
Investissement	142 037		25 000	117 037
		142 037		142 037
Total	209 094		209 094	

Vote à l'unanimité

Base de Loisirs

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Prévision	Résultat reporté	Prévision	Résultat reporté ou affectation
Fonctionnement	19 958		19 958	
	19 958		19 958	
Investissement	6 916	11 797	18 713	
	18 713		18 713	
Total	38 671		38 671	

Vote à l'unanimité

Camping

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Prévision	Résultat reporté	Prévision	Résultat reporté ou affectation
Fonctionnement	12 233		9 200	3 033
	12 233		12 233	
Investissement	1 075	6 417	7 492	
	7 492		7 492	
Total	19 725		19 725	

Vote à l'unanimité

Lotissement

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Prévision	Résultat reporté	Prévision	Résultat reporté ou affectation
Fonctionnement	57 225	34 947	92 172	
	92 172		92 172	
Investissement	134 954		\$7	134 947
	134 954		134 954	
Total	227 126		227 126	

Vote à l'unanimité

Commune

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Prévision	Résultat reporté	Prévision	Résultat reporté ou affectation
Fonctionnement	1 542 334		1 341 308	200 946
	1 542 334		1 542 334	
Investissement	800 791	110 035	1 063 243	
Restes à réaliser 2010		72 917		6 500
	1 071 743		1 071 743	
Total	2 614 077		2 614 077	

Vote à la majorité absolue

Sébastien RICHARD votant contre l'opération d'aménagement des places du Mercadiel et Marc Bayou (bien que favorable à ces projets sur le principe) en rappelant ses propositions, déjà exprimées lors du conseil municipal du 7 octobre 2009 :

- ♦ que l'ensemble des projets envisagés, en fonction des demandes et besoins des citoyens, soient examinés, afin d'établir une liste exhaustive avec des priorités,
- ♦ qu'une étude paysagère d'ensemble soit réalisée par des architectes et examinée en commission extra-municipale, avec les citoyens, conformément au programme électoral de la liste Vivre ensemble à Montaigu.

Taux d'imposition 2011

Taxe d'Habitation	14.07 %
Taxe Foncière (Bâti)	14.23 %
Taxe Foncière (Non Bâti)	96.46 %
Taxe Professionnelle	18.58 %

Vote à l'unanimité

4 - Ecole Sainte-Agnès - Contrat d'Association

Avenant

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à la fermeture d'une classe élémentaire, un avenant n° 2 au contrat d'association conclu le 05 mai 1993 entre l'Etat et l'école privée Sainte-Agnès 82150 Montaigu-de-Quercy a été signé le 04 avril 2011.

La nouvelle structure pédagogique à la rentrée 2010-2011 est donc :

- classe pré-élémentaire 1 division
- classe élémentaire 1 division

Vote à l'unanimité

Participation 2011

Il est décidé de participer aux charges de fonctionnement de l'Ecole Sainte-Agnès (réf. contrat d'association en date du 05 mai 1993 et avenant n° 2 du 04 avril 2011), sur une base de 315 € par élève, soit au titre de l'exercice 2011 :

$$315 \text{ €} \times 16 \text{ élèves} = 5\,040 \text{ €}$$

Vote à l'unanimité

5 - Remboursement caution loyer

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que M. Patrick LEONARD, locataire d'un appartement communal sis 25 rue Sous les Granges, a dénoncé son bail avec effet au 30 avril 2011.

L'état des lieux de sortie étant satisfaisant, il y a lieu de rembourser à l'intéressé la caution versée à l'entrée dans les lieux, soit 599.10 €.

Vote à l'unanimité

6 - Résultats offres pour travaux plateaux de ralentissement

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par décision du 12 novembre dernier, elle a décidé d'implanter quatre plateaux de ralentissement dans le village. Le devis estimatif des travaux présenté alors était de 18 241.52 € HT.

Après mise en concurrence, la commission d'ouverture des plis a retenu la SAS EUROVIA de 82800 Négrepelisse, société la moins disante, dont l'offre se monte à 13 542.64 € HT.

Le choix de la SAS EUROVIA pour la réalisation des plateaux de ralentissement :

Travaux	8 042.64 € HT	
Signalisation	5 500.00 € HT	
		TOTAL 13 542.64 € HT

est approuvé

Vote à l'unanimité

7 - Budget Conseil Communal des Jeunes

Il est décidé d'octroyer au Conseil Communal des Jeunes un budget de fonctionnement de :

2 000 €

pour l'exercice 2011.

Cette somme sera gérée par le Conseil Communal des Jeunes, à charge pour lui de communiquer copie de son budget prévisionnel 2011 et du résultat final au Conseil Municipal. Les dépenses y afférentes seront mandatées par la Mairie, sur justificatifs, par prélèvement au chapitre 011 de la Commune.

8 – Nouveaux statuts de la Communauté de Communes Montaigu Pays de Serres

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été destinataire de la délibération du 14 mars 2011 prise par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigu-Pays de Serres par laquelle ce dernier a proposé une modification des statuts de la Communauté de Communes pour qu'elle soit compétente pour garantir l'emprunt à souscrire par Tarn-et-Garonne Habitat pour la construction du logement social attenant à la maison de santé pluridisciplinaire.

Le Conseil Communautaire a proposé d'intégrer cette compétence dans le groupe de compétences optionnelles, 2^{ème} groupe " Politique du logement et du cadre de vie ", comme suit :

♦ Groupe de compétences optionnelles

2^{ème} groupe : Politique du logement et du cadre de vie

- réalisation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat
- études de faisabilité en vue de la construction de cabinets médicaux et de logements sociaux
- **garantie d'emprunt pour la construction d'un logement social réalisée par Tarn-et-Garonne Habitat et attenant à la maison de santé pluridisciplinaire.**

Vote à l'unanimité

9 – Convention Quatuor Lyrique du Château de Cadars

Le Maire informe l'Assemblée que l'Association Quatuor Lyrique du Château de Cadars, dont le siège social est à Montauban, propose un spectacle pour le 15 octobre 2011, à savoir, une Lyricomedy intitulée Le Papier de Séville.

De plus, elle animera bénévolement, dans les écoles, des séances d'initiation au chant lyrique et à la technique vocale durant les semaines qui précéderont le spectacle.

La proposition de l'Association Quatuor Lyrique du Château de Cadars pour le spectacle du 15 octobre prochain, pour un coût de 600 €, est acceptée.

Vote à l'unanimité

10 – Travaux d'éclairage public Avenue Louis Resses et Giratoire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est envisagé de confier la réalisation du projet d'éclairage public de Montaigu-de-Quercy (avenue Louis Resses en partie et giratoire) au Syndicat Départemental d'Energie.

L'enveloppe prévisionnelle affectée à ce projet est estimée à 54 200 € TTC

Il indique en outre que la rémunération du S.D.E.T.G. pour la conduite de cette opération, en sa qualité de mandataire est de 3,5 % du montant hors taxe des travaux.

En ce qui concerne le financement de cette opération, Monsieur le Maire rappelle que cette opération pourra bénéficier d'une subvention du S.D.E.T.G. de 40 % du montant total hors taxes des travaux plafonnés à 22 900 € sous réserve toutefois des droits à subvention de la Commune au moment de la facturation des travaux.

Vote à l'unanimité

Il est décidé de lier aux travaux d'éclairage public - prévus avenue Louis Resses et au Giratoire - l'enfouissement des lignes de télécommunications.

Le devis établi par le Syndicat Départemental d'Energie de Tarn et Garonne s'élève à 12 089.89 € TTC.

Vote à l'unanimité

12 – Construction d'un boulodrome

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en séance du 15 avril 2010 elle avait approuvé la participation financière de l'association La Pétanque Montacutaine, d'un montant de 11 000 € pour les travaux de construction du boulodrome.

L'encaissement de la somme était prévu à l'article 70878 ce qui s'avère erroné. De plus il y a lieu de prévoir une convention avec l'association.

Il est décidé d'encaisser la participation de 11 000 € à l'article 1328, l'acceptation de ce concours sera entériné par une convention.

Vote à l'unanimité

13 – Enfouissement des lignes téléphoniques à Soussis

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en séance du 15 avril 2010 elle avait approuvé la participation financière des usagers du secteur de Pech Bely à hauteur de 100 % du montant HT pour les travaux d'enfouissement des lignes téléphoniques en liaison avec le renforcement des lignes électriques en souterrain.

La somme nécessaire au paiement des travaux était prévue en dépenses d'investissement, ce qui s'avère erroné.

Il est décidé d'inscrire le montant de la dépense à l'article 605 en dépenses de fonctionnement et d'entériner l'acceptation du concours des usagers par une convention.

Vote à l'unanimité

Monsieur RICHARD, directement concerné a quitté la séance et n'a pas participé à la décision.

14 – Questions diverses

Entretien rue Pierre Rosa

Il est demandé qui doit entretenir la partie de la rue Pierre Rosa de l'embranchement du chemin de Fournel au lavoir ? Cette portion est sans issue.

C'est à la Mairie de le faire, les employés communaux iront nettoyer les bas côtés.

Congrès des Maires

Monsieur le Maire demande si quelqu'un est intéressé pour participer au 94^{ème} Congrès des Maires de France à Paris en novembre prochain (deux personnes) ; réponse devra être donnée pour le 13 mai au plus tard. M. DOUSSE y participera.

Plan triennal

Monsieur LAVABRE informe l'Assemblée des dossiers déposés dans le cadre du plan triennal :

- Ecole Publique – aménagement et mise aux normes
- Bibliothèque dans l'ancienne classe en étoile
- Eglise Saint-Michel
- Acquisition terrain DEILHES
- Création parking avenue du Stade
- Aménagement paysager derrière le Crédit Agricole
- Sentier et sens unique pour accéder au marché
- Enfouissement lignes télécom rues des Coutelets
- Eclairage public " "
- Toiture pavillon des sports
- couverture escalier bibliothèque actuelle

Signalisation dans le village

Monsieur DOUSSE rappelle qu'il y a lieu de remettre en place la signalisation indiquant les sens uniques d'entrée (Crédit Agricole) et de sortie (Maison Docteur BONNET) pour le stationnement les jours de marché.

Monsieur LAVABRE préconise la mise en place d'un panneau déroulant destiné à l'information écrite ou éventuellement à des spots publicitaires. Cette acquisition pourrait être faite, en commun, par le biais de la Communauté de Communes, avec subvention du Conseil Général.

Monsieur RICHARD demande si on pourrait déplacer la place de parking handicapée et l'accès handicapés juste devant l'entrée du bâtiment mairie/poste.

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut rematéraliser le stationnement réservé aux handicapés sur la place de l'Hôtel de Ville.

Monsieur CREDOZ signale qu'à la demande de la Poste, il est urgent de réserver le stationnement devant le hall de la Mairie aux facteurs de 7 h à 9 h.

Monsieur le Maire est réservé quant à la pertinence de ce marquage, vu les possibilités offertes pour faire respecter la signalisation.

Monsieur RICHARD et Madame CIUCCI rappellent que le Maire est Officier de Police Judiciaire.

Avenir de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Messieurs VERIL (Président de la Communauté de Communes) et LAVABRE (Conseiller Général) ont rencontré le Préfet. La commission départementale de la coopération intercommunale se réunira le 9 mai prochain. L'Etat propose le regroupement de notre communauté avec Lauzerte, Bourg-de-Visa, Cazes et Saint Amans de Pellagal. Les compétences seront remises à plat. Le sujet des ordures ménagères sera discuté au SMEEOM ce vendredi. Le Préfet serait prêt à ce que nous restions avec Auvillar pour les déchets, jusqu'à la fin du mandat.

Monsieur LAVABRE trouve que la méthode employée est loin de la démocratie. Il a réuni les Maires le lendemain de sa réélection, pour aborder le sujet des retombées économiques du budget communautaire pour les habitants. Il présente les chiffres de Montaigu et Lauzerte (entre 700 et 1 000 €/habitant), et les compare avec ceux des communautés de Moissac (251 €/habitant) et Valence d'Agen (2 300 €/habitant). Il estime utile d'étudier le rapprochement avec la communauté des 2 rives (Valence). Il en a parlé avec le Président BAYLET, qui a marqué sa surprise puis a dit que ce n'était pas impossible.

Monsieur DELON se demande si Valence va investir dans notre secteur.

Monsieur le Maire estime qu'il vaut mieux " se marier " avec des riches.

Monsieur LAVABRE rappelle que la Communauté de Communes des 2 rives marche bien, alors que nous devons tout mettre en place. Si on les rejoint, ainsi que Bourg-de-Visa, leur communauté passe de 17 000 à 26 000, et les retombées par habitant passeraient à 1 979 €/habitant.

Madame CIUCCI estime qu'on nous demandera peut-être d'atteindre plus tard un seuil de 30 000 habitants.

Monsieur RICHARD estime dans ce cas nécessaire d'étudier aussi les solutions de regroupement avec le Lot-et-Garonne.

Monsieur LAVABRE signale que les communautés inter-départementales rendent plus difficiles l'accès aux subventions, et qu'il ne faut pas confondre bassin de vie et territoire pertinent de communauté administrative.

Monsieur RICHARD propose de réaliser une étude, en recourant à l'aide d'un prestataire extérieur.

Subvention Chasse

Monsieur DEVROUX informe l'Assemblée d'une demande de complément à la subvention habituellement attribuée par la Société de Chasse qui a organisé en collaboration avec l'Ecole Publique une visite de la ferme départementale.

Madame CIUCCI précise que la majeure partie des associations n'ayant pas produit les comptes-rendus moraux et financiers, le vote des subventions interviendra à la prochaine réunion. Cette demande sera examinée en même temps.

Gaz de Schiste

Monsieur RICHARD propose de se prononcer contre l'exploitation du gaz de schiste en prenant modèle sur le texte déjà signé par Monsieur LAVABRE, avec un autre Conseiller Général.

Monsieur LAVABRE donne lecture de cette motion.

Vote à l'unanimité

Nouveau site Internet de la Mairie

Madame CIUCCI et Monsieur RICHARD rendent compte à l'Assemblée de la réunion du 22 avril dernier avec le service informatique du Centre de Gestion quant à la création du nouveau site internet.

Une commission communale extra-municipale est formée :

MME CIUCCI M. RICHARD M. CREDOZ M. DOUSSE M. DEVROUX
M. MARIO MME CORBEIL

Au fur et à mesure de l'avancement du dossier, pourront y être associés, tous autres administrés intéressés.

Animation des commissions extra-municipales

Monsieur RICHARD propose de nommer un animateur par commission extra-municipale lors du prochain conseil municipal. Il souhaite que le projet d'aménagement des places soit présenté à la commission extra-municipale concernée.

Monsieur ALAZARD est d'accord, mais uniquement après obtention éventuelle de la subvention d'Etat (DETR).

Monsieur LAVABRE a prévu d'informer les commerçants du marché.

Croix Rouge

Monsieur LAVABRE informe l'Assemblée que la Croix Rouge souhaite changer de local, si possible, celui actuellement prêté par la Mairie (Office de la Salle des Fêtes) n'étant pas approprié.

Le local situé au rez de chaussée, au bas des escaliers menant à la Mairie lui sera proposé. En cas d'accord une convention de mise à disposition sera signée entre les deux parties.

La séance est levée le 28 avril à 0 h 18.

